

Crolles, 1^{er} février 2024

Désignation d'un expert indépendant

Adeunis, l'expert des solutions IoT pour la gestion du bâtiment (Smart Building), annonce la désignation du cabinet Paper Audit & Conseil, représenté par Monsieur Xavier Paper (voir contact ci-dessous), en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur les conditions financières du projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire (l'« **Offre** »), suivie d'un retrait obligatoire si les conditions sont remplies, devant être déposée par la société WEBDYN sur les titres d'ADEUNIS en circulation non détenus par elle, au cours du premier trimestre 2024.

Cette communication fait suite à celle du 5 décembre 2023¹ dans laquelle la Société annonçait notamment qu'elle désignerait un expert indépendant dans le cadre du projet d'Offre.

Il est rappelé que le Conseil d'administration de la Société en date du 15 décembre 2023, a constitué un comité *ad hoc*, composé de Muriel Bethoux, Jacques Letzelter et de Jean-Luc Baudouin. Le Conseil d'administration de la Société en date du 16 janvier 2024, sur recommandation de son comité *ad hoc*, a procédé à la désignation du cabinet Paper Audit & Conseil, étant précisé qu'en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») ne s'est pas opposée à cette nomination.

La désignation de l'expert indépendant a été requise en application de l'article 261-1, I, 1°, 2°, 4° et 5° et de l'article 261-1, II du Règlement général de l'AMF, afin qu'il établisse un rapport sur les conditions financières de l'Offre et du retrait obligatoire si ce dernier est mis en œuvre.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, incluant notamment l'attestation d'équité de l'expert indépendant, le Conseil d'administration de la Société émettra un avis motivé sur l'Offre et ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés. Cet avis motivé ainsi que le rapport de l'expert indépendant seront rendus publics dans le cadre du projet de note en réponse dont le dépôt auprès de l'AMF fera l'objet d'un communiqué de presse de la Société.

¹ Cf. communiqué de presse relatif à l'opération: [Signature d'un protocole d'accord relatif à l'acquisition par Flexitron Group d'une participation majoritaire au capital d'Adeunis afin de créer un acteur intégré de l'IoT au service de l'efficacité énergétique](#)

Contact de l'expert indépendant

Cabinet Paper Audit & Conseil

Monsieur Xavier Paper

11, place du Général Catroux

75017 Paris - France

Tél : + 33.1.45.77.94.22

Courriel : xpaper@xavierpaper.com

À propos d'Adeunis

Dans un monde connecté, Adeunis facilite le déploiement de projets IoT grâce à ses capteurs et solutions connectés, ainsi qu'à un service d'experts.

Adeunis est l'expert des solutions IIoT (Industrial Internet of Things) dédiées à l'optimisation de la gestion des bâtiments (Smart Building). Les solutions Adeunis répondent également aux besoins de la Smart Industry et de la Smart City.

Notre mission : accompagner la digitalisation des métiers de nos clients à travers des solutions IoT, pour apporter plus de performance énergétique, plus de confort aux usagers, ou encore une optimisation de la maintenance des équipements.

Fort d'une approche technologique agnostique reconnue depuis plus de 20 ans, d'une véritable dimension industrielle avec plusieurs millions de produits déjà mis sur le marché, Adeunis offre des solutions adaptées à tous les besoins. Adeunis compte 30 collaborateurs sur 1 site unique en France (près de Grenoble). En 2022/2023, cette activité qualifiée « Entreprise Innovante » par Bpifrance a réalisé un chiffre d'affaires de 5,5 millions d'euros sur son nouveau périmètre.

| Adeunis | ACTUS finance & communication | |
|--|--|--|
| Hervé BIBOLLET | Serena BONI | Grégoire SAINT-MARC |
| Président Directeur Général | Relation Presse | Relations Investisseurs |
| +33 4 76 92 07 77 | +33 4 72 18 04 92 | +33 1 53 67 36 94 |
| invest@adeunis.com | sboni@actus.fr | adeunis@actus.fr |

Avertissement

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'Offre ne sera réalisée que conformément à la documentation d'offre qui contiendra les termes et conditions complets de l'Offre. La documentation d'offre sera soumise à l'examen de l'AMF et l'Offre ne sera ouverte qu'après obtention de la décision de conformité de l'AMF. Toute décision relative à l'Offre doit se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Adeunis décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.